

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE en Pays de la Loire



Témoignage – Projet PERLAIB

Pérenniser l'installation en agriculture biologique en Pays de la Loire

Etude : PERLAIB réseaux élevages lait Pays de la Loire
Rédacteur : Jean-Claude HUCHON

MAI 2019 • 4 pages

Diffusion de l'information coordonnée par la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire

REPRISE D'EXPLOITATION INDIVIDUELLE PUIS INSTALLATION EN COUPLE, TRANSMISSION PROGRESSIVE DES PARTS SOCIALES SUR 3 ANS



**MATHIEU ET FLORA,
Mariés, 2 enfants**

Mathieu : BTSa, commercial en matériel agricole
S'installe à 35 ans en Janvier 2016

Flora : BTS optique et BPREA en 2018,
non issue du milieu agricole
S'installe à 35 ans en Janvier 2019,

"Nous voulions **travailler ensemble, et être notre propre chef.** Partager le lieu de vie et de travail pour **être disponibles pour la famille. Travailler avec la nature, les marais, dans un cadre agréable"**

LES ELEMENTS D'ATTRACTIVITE DE LA FERME CHOISIE

LA CAPACITE A GENERER DU REVENU	Tout en étant économe, autonome
LE PARCELLAIRE	1 ha accessible / vache dont 20ha de marais pour l'été
LA CHARGE DE TRAVAIL	Cohérente
LE SYSTEME BIO DEJA MIS EN PLACE	
LE CADRE DE VIE	En pleine campagne, sans voisinage proche et la proximité des parents
DYNAMIQUE LOCALE	Sécurisante, avec un réseau d'entraide dense et jeune

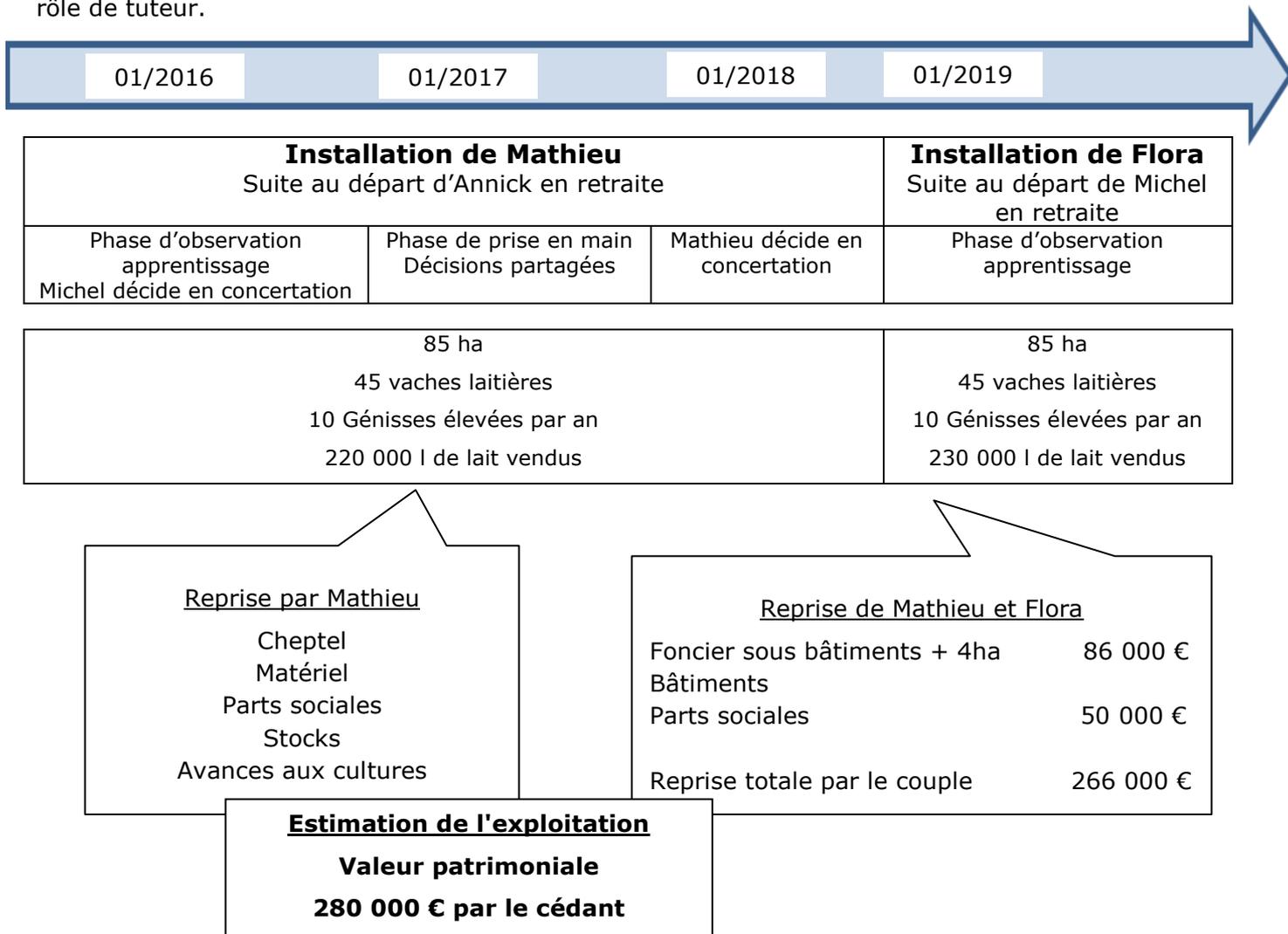
LES GRANDES ETAPES DEPUIS L'INSTALLATION

Je suis arrivé fin 2014 sur l'exploitation d'Annick et Michel, en stage parrainage pour 1 an.

En janvier 2016, après le départ en retraite d'Annick, nous avons créé le GAEC des Prairies avec le cédant. J'ai repris 50 000 € de capital social et une partie des comptes associés.

La 1^{ère} année, le cédant était là à plein temps, il a ensuite diminué progressivement son activité jusqu'en 3^{ème} année où il est sorti du GAEC. Au départ cela m'a permis de comprendre le fonctionnement et en 3^{ème} année d'être autonome.

Aujourd'hui nous recommençons le cycle d'apprentissage avec l'installation de Flora, avec moi dans le rôle de tuteur.



Ce qui est prévu et réalisé lors de l'installation

- L'estimation a été réalisée par le cédant pour la maison (210 000 €) et le corps de ferme (280 000 €).
- La **mise à zéro des comptes associés dès le départ**, affectation du résultat chaque année en fonction du capital social détenu (50/50).
- La réalisation d'un **règlement intérieur d'association à l'installation par écrit**, fixant les règles de rémunération mensuelles et répartition du résultat :

	Année 1	Année 2	Année 3
Rémunération couple cédant	3 000	2 500	2 500
Rémunération Mathieu	2 500	2 500	2 500
Répartition du résultat non prélevé en fin d'année	50 %	50 %	50 %

LES AVANTAGES DE L'INSTALLATION PROGRESSIVE

J'étais en phase de reconversion avec un besoin d'apprendre le métier et de découvrir l'exploitation. L'appui du cédant m'a appris à piloter et anticiper l'avenir surtout face aux aléas climatiques ou autres. Le stage de parrainage m'a permis de mieux analyser le fonctionnement du troupeau et du système. J'ai pu détecter que certains problèmes cellulaires étaient non visibles avec la pratique des veaux sous la mère. J'ai aussi fait le constat qu'il y avait beaucoup de VL présentes à reprendre par rapport au volume livré, et un capital cheptel élevé.

« L'appui du cédant m'a appris à anticiper l'avenir face aux aléas. »

LES IMPREVUS

Nous n'avions pas réalisé au départ que le cédant n'était pas propriétaire de tout le foncier sous les bâtiments. Il faut penser au coût supplémentaire, sur le prix du foncier ou bâtiments qu'engendre ce type de situation (impact + 8 000 €). Au fil du temps, durant la transmission, il peut y avoir divergence dans les objectifs d'investissements ou dépenses, voire de méthode de travail. Il est difficile pour le cédant d'inverser les rôles et de passer de pilote à exécutant en troisième année. Il est difficile pour le repreneur et le jeune de ne pas changer les façons de travailler ou de ne pas investir durant cette période.

LES CONSEILS ET POINTS DE VIGILANCE

Pour bien évaluer le montant de reprise

Il faut réaliser une estimation des biens et du montant de reprise par soi-même et également par le cédant, puis les confronter.

Il faut s'appuyer bien évaluer tous les aspects, en s'aidant de l'appui de tiers :

- Le matériel, avec l'appui d'au moins 2 concessionnaires
- Les bâtiments, avec les services adaptés
- Les fourrages, avec les barèmes existants sur leurs prix
- Le troupeau : état sanitaire avec le GDS, mais aussi évaluer avec un prix en fonction de l'âge, du rang de lactation, de la proximité du 1^{er} vêlage ou de la réforme, de leur valorisation en lait ou viande
- Les prairies, chemins d'accès, clôtures, acheminements en eau
- Les charges d'entretien, amendements, investissement réalisés durant les 4 ou 5 dernières années

Ensuite il faut réaliser un compromis estimatif de vente très précis avec la liste du matériel, équipements, cheptel, stocks repris au moment de la vente. Il faut veiller à reprendre un troupeau qui corresponde au fonctionnement futur et souhaité, sans animaux improductifs et équilibré en classes d'âges.

Pour réussir la période de transmission progressive



Un an de travaux en commun c'est bien, trois ans c'est long



Réaliser un **bilan sanitaire du troupeau tous les ans** durant la période de transmission progressive



Attention à **bien répartir le résultat en fonction du travail réalisé par chacun pendant l'année et non le capital social**



Attention à **l'évolution du montant des comptes associés de chacun**, surtout s'il n'y a pas d'investissements sur les trois premières années



Penser à faire le point avec un tiers sur les conditions de travail pendant la période de parrainage



RETROUVEZ CE TMOIGNAGE EN VIDEO !

<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/videos/detail-dune-video/fiche/sinstaller-en-couple-sur-une-ferme-laitiere-bio-avec-une-transmission-en-2-etapes-1/>

Les actualités et publications en agriculture biologique :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/agriculture-biologique/>

Lien accueil transmission des Pays de La Loire :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/installation-en-agriculture/>

J-C HUCHON : 06.45.70.21.67 - jean-claude.huchon@pl.chambagri.fr
S. GELINEAU : 02.53.46.63.17 - silvere.gelineau@pl.chambagri.fr
C. SERVANS : 02.41.18.60.11 - camille.servans@pl.chambagri.fr
C. MORIN : 02.43.67.37.26 - charlotte.morin@mayenne.chambagri.fr
A-C. DANEAU : 02.43.29.24.60 - anne-claire.daneau@pl.chambagri.fr
L. GABORIAU : 02.51.36.82.71 - laurent.gaboriau@pl.chambagri.fr

Pour de plus amples renseignements, contactez vos interlocuteurs

▪ **Jean-Claude HUCHON**, CRAPL. Tél : 06.45.70.21.67. Mail : jeanclaudehuchon@pl.chambagri.fr

Programme financé par :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Programme de recherche réalisé par :



Résultats diffusés par :

